

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 5 décembre 2012

L'an deux mille douze, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 29 novembre 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. CARRET, R. ALIX, , C. COURNOT, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, A. LE GOUGUEC, MT. ODRAT, A. TRUCHET.

EXCUSE(S) : H. JANIN donne pouvoir à Marielle MOREL
C. BOREL

ABSENT(S) : B. DECHASSE
G. VERNAY

SECRETARE : L. JAIMET

APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 JUILLET 2012 ET DU 10 OCTOBRE 2012 : les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL : FUSION

Rapporteur : Marielle MOREL

Lors du conseil municipal du 19 juillet 2011, la commune de Chuzelles s'est positionnée favorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma a été approuvé par arrêté le 22 décembre 2011. Il prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale.

L'une de ces prescriptions porte sur la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

Ainsi que le prévoit l'article 60-III de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, Monsieur le Préfet doit soumettre cette proposition à l'avis des EPCI et à l'accord des communes membres intéressées au projet.

L'arrêté de projet de périmètre fixe la liste des collectivités concernées et détermine la catégorie de l'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion.

Ce rapprochement est évoqué et discuté depuis plusieurs années et comme indiqué dans la délibération de la commune de Chuzelles du 19 juillet 2011, cette fusion devrait a priori engendrer une dynamique, qui pour chacune des structures, valorisera ses forces et atténuera ses faiblesses. Aussi dans une démarche de cohérence et avec la volonté d'avancer, il est proposé au conseil municipal de se prononcer favorablement à cette proposition de fusion.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité à cette proposition de fusion.

DELIBERATION N° 37 : INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2012

Rapporteur : Marielle MOREL

Le trésorier principal auprès de la trésorerie de Vienne, Monsieur Joseph SICARD, assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante. L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des

éléments comptables des trois exercices précédents (2008 à 2011) extraits des comptes des gestions conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté du 16 décembre 1990

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2012, soit 492.29 Euros bruts.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°38 – DECISION MODIFICATIVE n°3 : Virement de Crédit

Rapporteur : Marielle MOREL

La commune de Chuzelles avait prévu un emprunt initial de 500 000.00 euros. Il s'est avéré un besoin ramené à 400 000.00 euros.

Le conseil municipal, lors du vote du budget supplémentaire s'est engagé à rembourser partiellement et par anticipation une partie du capital à hauteur de 200 000.00 euros.

A ce jour, il est possible de rembourser 100 000.00 euros supplémentaires. Pour ce faire, il y a lieu de prévoir la décision modificative suivante :

Désignation	Diminutions sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D 20 : Dépenses imprévues d'investissement	100 000.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues d'invest	100 000.00 €	
D 16411 : Emprunts en euros		100 000.00 €
TOTAL D 14 : Remboursement d'emprunts		100 000.00 €

Il reste un remboursement à prévoir sur le budget 2013 de 100 000.00 euros.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 : TARIF DE REPRODUCTION PAPIER DU PROJET DE PLU

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

Madame le Maire explique que pendant l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), toute personne pourra demander une copie papier du projet. Cette reproduction étant matériellement impossible en mairie, celle-ci sera confiée à une entreprise spécialisée.

Il convient donc ici de définir le tarif qui sera facturé aux éventuels demandeurs suite au devis de l'entreprise QUICKPRINT pour un montant de 174.38 € TTC incluant les frais d'acheminement du dossier en mairie.

Il convient également d'informer que le dossier est téléchargeable sur le site internet de la commune : www.mairie-chuzelles.fr

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU NORD DE VIENNE

Rapporteur : Marielle MOREL

Suite à la démission de Monsieur Gilles GAVIOT-BLANC, membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne, il y a lieu de pourvoir à son remplacement comme suit :

- Monsieur André TRUCHET, conseiller municipal, membre suppléant, se présente et est désigné pour remplacer Monsieur Gilles GAVIOT-BLANC, en qualité de membre titulaire.

- Monsieur Cédric COURNUT, conseiller municipal, se présente et est désigné pour remplacer Monsieur André TRUCHET en qualité de membre suppléant.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis :

1 abstention : A. TRUCHET

12 voix : POUR

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2012/04.

Marchés adaptés de services d'assurances: 5 offres ont été reçues. Après analyse par la commission d'appel d'offres, les groupements retenus sont les suivants :

Lot 1 : Dommages aux biens

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 4 627,00 €

Lot 2 : Responsabilité civile

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 654.00 €

Lot 3 : Protection juridique

SARRE et MOSELLE Protexia, 17 avenue Poincaré à SARREBOURG pour un montant de 498.40 €

Lot 4 : Véhicules et autos mission

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 1 657.55 €

Lot 5 : Risques statutaires

SMACL, 141, avenue Salvador Allende à NIORT pour un montant de 18 555.45 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Marielle MOREL

